

Nécrologie

Dafroza Gauthier, trente ans à traquer les responsables du génocide des Tutsi au Rwanda

Mathieu Livoreil

France 3, 3 octobre 2026

Décédée le 3 octobre, Dafroza Gauthier aura pourchassé, avec son époux Alain, les responsables du génocide des Tutsi réfugiés en France. Installée à Reims (Marne), cette militante franco-rwandaise laisse derrière elle un combat pour la justice et la mémoire. Elle avait 72 ans.



Dafroza Gauthier est décédée à l'âge de 72 ans, samedi 3 octobre 2026. • © Raphaël Doumergue / France Télévisions

Dafroza Gauthier, militante franco-rwandaise, est décédée à l'âge de 72 ans, samedi 3 octobre, révèlent nos confrères d'ICI radio Champagne-Ardenne. Avec son époux, Alain Gauthier, avec qui elle vivait à Reims (Marne), elle traquait depuis trente ans les responsables du génocide rwandais sur le territoire français afin de les traduire devant la justice. Sur son compte Instagram, Gaël Faye, son gendre, a écrit : *"Merci à la VIE de m'avoir permis de grandir auprès de cette femme exceptionnelle. Elle va nous manquer terriblement."*

En 2022, dans son salon rempli de documents liés au dernier génocide du XX^e siècle, Alain Gauthier nous confiait au sujet de cette si longue chasse : *"Avec Dafroza, nous pouvons parfois en avoir un peu marre, bien sûr, mais jamais au même moment (sourires)... Les jours qui nous restent à vivre ne seront pas suffisants pour assister à tous les procès à venir. Ce que nous portons est lourd, mais maintenant qu'on a commencé, je ne vois pas comment nous pourrions nous arrêter. C'est*

le combat de notre vie, sans aucun doute.”

Coup de foudre

Avant de former un couple d'exception, ces deux-là s'étaient rencontrés au début des années 1970, lorsque Alain, jeune homme d'une vingtaine d'années, découvre le Rwanda, où il passe deux ans à enseigner le français en tant que coopérant. En 1975, un ami prêtre lui présente une amie rwandaise : Dafroza Mukarumongi, née le 4 août 1954 à Butare, au sein d'une famille d'éleveurs tutsi. Elle part au Burundi avec sa mère à la suite du coup d'État survenu en 1973. Dix ans plus tôt, son père a succombé à la folie meurtrière hutue, déjà, lors de massacres d'ampleur.



Dafroza et Alain Gauthier fondateurs du Collectif des parties Civiles pour le Rwanda. •
© Raphaël Doumergue / France Télévisions

Après un premier contact à Butare, Dafroza et Alain se revoient en France par l'intermédiaire d'un ami commun. Coup de foudre. Ils se marient en 1977, se rendent au Rwanda chaque année ou presque, élèvent leurs trois enfants et construisent leur vie

à Reims au fil de leurs carrières : elle, ingénieure-chimiste ; lui, enseignant. D'avril à juin 1994, le couple suit, impuissant, la terrible progression des massacres, hébergeant deux jeunes cousins de Dafroza. En trois mois, entre 800 000 et un million d'hommes, femmes et enfants, soit les trois quarts de la minorité tutsie, sont tués par des extrémistes hutus. Deux millions de Rwandais fuient leur pays.

Deux ans plus tard, en 1996, Dafroza et Alain Gauthier retournent au Rwanda et rencontrent une cousine de Dafroza. Rescapée du génocide, elle a perdu son mari et ses deux enfants. Le couple recueille les témoignages d'autres victimes, ne sachant qu'en faire jusqu'à décider de les transmettre à un avocat parisien. En 2001, le premier procès post-génocide se tient à Bruxelles. Quatre hommes sont condamnés. Le couple Gauthier s'arrange avec son emploi du temps pour se rendre aux audiences. Dans la salle, ils ne sont encore qu'un couple franco-rwandais parmi d'autres.

”La justice, pas la vengeance”

Peu après le verdict, des amis belges leur demandent : *”Et vous, en France, vous faites quoi ?”* Cette même année 2001, Dafroza et Alain fondent à Reims le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR). En tête du site apparaît la fameuse formule de Simon Wiesenthal, célèbre chasseur de nazis : *”La justice, pas la vengeance.”* En 2012 est créé

au sein du tribunal judiciaire le pôle "crime contre l'humanité". Deux ans plus tard se déroule le premier procès d'un des protagonistes du génocide devant la cour d'assises de Paris.

Au cours de la décennie suivante, plusieurs procès ont lieu et s'achèvent par des condamnations et des procès en appel - sept hommes impliqués dans le génocide des Tutsi en 1994 ont été définitivement condamnés par un tribunal français. À chaque fois, les Gauthier déposent à la barre, cités par les avocats des parties civiles, et expliquent leur quête de vé-

rité. En 2024, alors que le couple venait juste de rentrer à Reims après avoir assisté à Kigali, invité par l'État rwandais, aux commémorations du 30^e anniversaire du génocide, ils confiaient : *"C'est toujours dur d'écouter quelqu'un énumérer : j'ai perdu mon épouse, mes enfants... On ne s'y fait pas, sans doute de moins en moins. Ce sont vraiment des détresses inimaginables. Et ils vivent avec ça, parviennent à se lever chaque matin, malgré tout."*